

MOTION D'OPPOSITION AUX COURS CRIMINELLES DÉPARTEMENTALES DU BARREAU DE COUTANCES-AVRANCHES

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de COUTANCES-AVRANCHES réuni en sa séance du 8 février 2023 présidée par Monsieur le Bâtonnier Nicolas TANNIER,

DÉPLORE la généralisation à l'ensemble du territoire national des cours criminelles départementales (CCD) depuis le 1^{er} janvier 2023, nonobstant le bilan négatif dressé après 3 années d'expérimentation par le Comité d'évaluation et de suivi des CCD.

RAPPELLE que les CCD composées de cinq magistrats, sans l'assistance du jury populaire, jugeront les crimes punis de quinze à vingt ans de réclusion criminelle, soit plus de 50% des affaires criminelles dont notamment les crimes sexuels.

CONSTATE que les CCD n'ont nullement diminué le nombre de correctionnalisations des crimes sexuels.

S'INDIGNE en ce domaine de l'absence de participation du jury populaire pour juger des faits les plus graves de violences sexuelles alors même que la lutte contre lesdites violences constitue une grande cause nationale.

CONSTATE que les CCD n'ont nullement réduit les délais de jugement des affaires criminelles.

DÉNONCE la dégradation des services des tribunaux judiciaires, du fait de l'organisation des CCD qui oblige la mobilisation de quatre magistrats assesseurs détournés de leurs fonctions principales civiles ou pénales, au lieu de deux en cour d'assises.

AFFIRME son attachement au principe de l'oralité des débats et au jury populaire de cour d'assises, héritage démocratique issu de la Révolution, qui consacre le principe de la justice rendue « au nom du peuple français » en permettant aux citoyens de participer à l'œuvre de justice.

RAPPELLE que cette participation citoyenne favorise la compréhension du fonctionnement judiciaire et participe ainsi à restaurer la nécessaire confiance du citoyen en sa justice, pilier majeur de la démocratie.

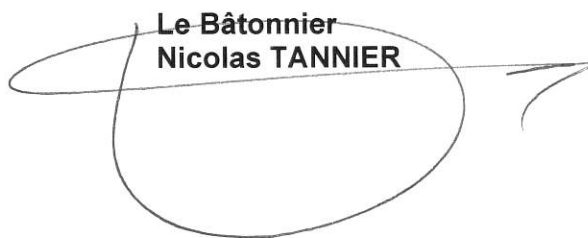
En conséquence :

S'ASSOCIE aux motions prises par les barreaux, les conférences régionales et le Conseil National des Barreaux pour s'opposer à la généralisation des cours criminelles départementales,

EXIGE la suppression des cours criminelles départementales et soutiendra toute proposition de loi en ce sens.

Fait à COUTANCES, le 8 février 2023

Le Bâtonnier
Nicolas TANNIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the printed name.